

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** sur le Plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, tenue à huis clos à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon le lundi 2 novembre 2020 à 21 h 25 sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Est absent :

- Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution - Séance à huis clos ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation du Plan d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
5. Adoption du Plan d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
6. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
7. Clôture de la séance.

020-096

Item 1 Résolution – Séance à huis clos

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Attendu les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020 ;

Attendu l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Attendu que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos tout en respectant la distanciation sociale ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos tout en respectant la distanciation sociale.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 2 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-097

Item 3 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 **Présentation du Plan d'immobilisations 2021-2022-2023**

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2021-2022-2023)

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2021-2022-2023 que je dépose aujourd'hui le 2 novembre 2020 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets selon ; l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

020-098

Item 4 **Adoption du Plan d'immobilisations 2021-2022-2023**

Attendu que l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Attendu que les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que le Plan d'immobilisations 2021-2022-2023 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021 – 2022-2023

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021 - 2023

Projets	Année	Prévision coûts	Subvention taxe d'accise	Subvention FDT	Autre subvention	Contribution volontaire	Fonds de roulement Municipalité	Budget courant Municipalité
Politique Familles/Aînés								
Réfection de la patinoire et ajout d'une surface de deck-hockey	2023	125 000,00 \$	104 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 500,00 \$	- \$
Réaménagement jeu de pétanque	2021	5 000,00 \$	4 180,00 \$	- \$	- \$	- \$	820,00 \$	- \$
Cours de secourisme	2021	3 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
Mairie/Sillon								
Réaménagement des toilettes grande salle et Ajout de douches et d'une rampe pour personnes à mobilité réduite (mesures d'urgence)	2021	40 000,00 \$	33 440,00 \$	- \$	- \$	- \$	6 560,00 \$	- \$
Fresque façade Mairie	2022	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Voie								
Sécuriser accès chemin du Quai (incluant achat de terrain)	2022	100 000,00 \$	83 600,00 \$	- \$	- \$	- \$	16 400,00 \$	- \$
Aménagement rue Lemelin hauteur du 380	2021	10 000,00 \$	3 360,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 640,00 \$
Aménagement trottoirs secteur village	2022	75 000,00 \$	62 700,00 \$	- \$	- \$	- \$	12 300,00 \$	- \$
Réfection pavage chemin du Quai bas de la côte	2021	70 000,00 \$	58 520,00 \$	- \$	- \$	- \$	11 480,00 \$	- \$
Réfection de la montée Guérard	2021	70 000,00 \$	58 520,00 \$	- \$	- \$	- \$	11 480,00 \$	- \$
Ajout de luminaires décoratifs village et chemin du Quai	2022	100 000,00 \$	83 600,00 \$	- \$	- \$	- \$	16 400,00 \$	- \$
Parc de la Tour								
Tour-du-Nordet (compléter rénovation) piliers, marches et peinture	2021	25 000,00 \$	20 900,00 \$	- \$	- \$	- \$	4 100,00 \$	- \$
Sculpture	2021	1 000,00 \$	- \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Remplacer panneau d'interprétation ; sommet de la Tour	2021	20 000,00 \$	- \$	- \$	15 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	- \$
Installation d'un mur permanent derrière la gloriette	2021	5 000,00 \$	4 180,00 \$	- \$	- \$	- \$	820,00 \$	- \$
Installer des toilettes commerciales (économie d'eau)	2021	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 000,00 \$
Parc du Quai								
Pavage Parc du Quai	2021	10 000,00 \$	8 360,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 640,00 \$
Parc du Sillon								
Pavage Parc du Sillon	2021	20 000,00 \$	16 720,00 \$	- \$	- \$	- \$	3 280,00 \$	- \$
Urbanisme et environnement								
Plan intervention protection des berges	2023	40 000,00 \$	- \$	28 000,00 \$	- \$	- \$	12 000,00 \$	- \$
Sécurité publique								
Aménagement, citerne extrémité route d'Argentenay	2023	30 000,00 \$	25 080,00 \$	- \$	- \$	- \$	4 920,00 \$	- \$
Construction d'un nouveau point d'eau aux limites Saint-Famille et Saint-François. Projet global de 20 000 \$ assumé également entre les municipalités.	2022	10 000,00 \$	8 360,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 640,00 \$	- \$
Promotion de la Municipalité et amélioration de la qualité de vie des citoyens								
Production et diffusion d'un document audiovisuel de la Municipalité	2021	6 000,00 \$	- \$	4 200,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 800,00 \$
Total		773 000,00 \$	576 020,00 \$	34 200,00 \$	21 000,00 \$	5 000,00 \$	122 700,00 \$	14 080,00 \$
Total par année								
	2021	288 000,00 \$	208 180,00 \$	6 200,00 \$	16 000,00 \$	5 000,00 \$	38 540,00 \$	14 080,00 \$
	2022	290 000,00 \$	238 260,00 \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	46 740,00 \$	- \$
	2023	195 000,00 \$	129 580,00 \$	28 000,00 \$	- \$	- \$	37 420,00 \$	- \$

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 6 Période de questions

Puisque la séance est à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions écrites envoyées par les contribuables de la Municipalité. Aucune question n'a été reçue.

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

Item 7 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 21 h 36.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.